



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 19/12/2024

Séance du 12 décembre 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 05 décembre 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 3), Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 21), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 13), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 13), Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 3), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 21), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 14), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 12), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 13), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 3), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAL, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 3), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 3), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE

Étaient absents :

M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Nathalie BOUVET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 12 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Aline CHASSAGNE à M. Christophe LIME, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Gilles SPICHER, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 12 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. André TERZO à Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 21), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 21), Mme Marie ZEHAF à Mme Sylvie WANLIN

OBJET : 8 - Aide à l'association Maison des Jeunes et de la Culture Palente-Orchamps pour la saison 2024-2025 dans le cadre du conventionnement pluriannuel d'objectifs 2023-2024

Délibération n° 007754

Aide à l'association Maison des Jeunes et de la Culture Palente-Orchamps pour la saison 2024-2025 dans le cadre du conventionnement pluriannuel d'objectifs 2023-2024

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n° 3	27/11/2024	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soutenir la saison 2024-2025 du projet de développement culturel de la MJC Palente dans le cadre de son conventionnement pluriannuel d'objectifs 2023-2024 avec la Ville de Besançon.

Il est ainsi proposé de continuer ce soutien en 2024 à hauteur de 12 500 €, en cohérence avec la convention –cadre entre la Ville et la MJC Palente.

I. Contexte territorial et contractuel

La Ville de Besançon, le CCAS et la CUGBM encouragent les initiatives des 4 centres sociaux associatifs bisontins (ASEP Chaprais, Comité de Quartier Rosemont-St-Ferjeux, MJC Clairs Soleils et MJC Palente) et reconnaissent leur capacité à développer des réponses appropriées aux besoins identifiés sur leur territoire d'intervention, afin de contribuer au « mieux vivre ensemble » et à la cohésion sociale.

A ce titre, la MJC Palente bénéficiait d'une convention cadre 2019-2023 avec ces partenaires, qui définit les axes de travail suivants : Vie des quartiers, Education, Culture, Sports, Social, Insertion et emploi, Cadre de vie, Hygiène Santé et Tranquillité Publique. Celle-ci est en cours de renouvellement pour une durée de 5 ans et fait l'objet d'un autre rapport présenté à ce Conseil Municipal du 12 décembre 2024.

Créée en 1979, la MJC a développé un savoir-faire reconnu en direction des publics les plus éloignés de la Culture, en mettant au cœur de son projet associatif un panel d'actions allant dans ce sens.

Pour soutenir cet effort, la Ville de Besançon a complété son soutien en direction des actions culturelles du projet associatif. Elle a ainsi apporté une aide de 12 500 € à l'association en 2019, 2020, 2022. En 2023, une convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2024 est signée.

II. Développement culturel de la MJC Palente

A/ Bilan de la saison 2023-2024 du conventionnement pluriannuel d'objectifs 2023-2024

Aux Quatre Coins de Mots est une action culturelle jeunesse et intergénérationnelle, menée dans la MJC Palente, ainsi que dans les établissements scolaires, et autres associations et structures du quartier Palente Orchamps. La deuxième édition avait pour thème l'alimentation. Elle s'est déroulée du mois de janvier au mois de juin. Des projets créatifs variés (spectacles vivants, stop motions, éditions, pièces sonores, etc.) ont été menés dans ces différents lieux. Les enfants et jeunes ont été accompagnés par des artistes (cette année un comédien et une comédienne, un compositeur, deux artistes plasticiennes, trois illustratrices, etc.) ou autres (un chef cuisinier, une diététicienne, une olfactothérapeute, etc.). Tous les projets ont été exposés le 1er juin. Lors de cette journée, ont également été programmés des ateliers de rencontres et création avec des auteurs et illustratrices jeunesse, des artistes plasticiens, des animations et des spectacles divers, à destination des usagers de la MJC, des habitants du quartier, mais aussi du reste de la ville et de l'Est bisontin.

Sur cette action 13 projets ont été réalisés (pour environ 250 participants), la journée du 1er juin a rassemblé environ 500 participants.

Parallèlement, la structure a favorisé l'accès à l'offre culturelle et au développement des pratiques artistiques en mettant en place une saison de spectacles tout public et une programmation spécifique dédiée aux plus jeunes, avec la particularité d'axer la proposition sur le « très jeune public » (à partir

de 12 mois). 7 spectacles ont été présentés pour la saison. La MJC Palente a également participé aux projets culturels dans le cadre de la politique de la Ville.

Bilan financier

	Budget réalisé	Subvention Ville
Programmation jeune public	36 332 €	6 250 €
Aux 4 coins des mots	28 267€	6 250 €
Total	67 599 €	12 500 €

B/ Objectifs de la saison 2024-2025

La MJC Palente fortement impacté par les années Covid, n'a pu retrouver que la moitié de ces adhérents perdus en 2 ans. Cet état a engendré des difficultés tant financières qu'organisationnelles. En conséquence, une profonde restructuration et une diminution importante de la masse salariale ont été entreprises, avec notamment la suppression de 2 postes sur 3 au niveau du Pôle culturel de l'association, ce qui va fortement impacté les objectifs de la présente convention.

En effet, l'action culturelle « Aux quatre Coins des mots » ne pourra pas être reconduite, ainsi que l'organisation d'une programmation jeunesse.

Au regard de la reconfiguration du Pôle Culturel de la MJC Palente et après échange avec celle-ci, de nouveaux objectifs ont été définis pour la saison culturelle 2024-2025 :

- Mise en place d'une médiation culturelle spécifique en lien avec le centre social (accompagnement à la scolarité, ateliers socio linguistiques, famille du quartier,...)
- Mise à disposition gratuite de la salle polyvalente pour des projets artistiques pour accueillir des représentations et d'ateliers de pratiques artistiques à destination des publics de la MJC Palente, sous la forme de résidences d'artistes,
- Animation de pieds d'immeubles dans le quartier avec des spectacles et des concerts les vendredis soir en période estivale,
- Mise à disposition d'un espace d'exposition au sein de la MJC Palente pour les artistes du territoire,
- Mise en place d'un projet de territoire (spectacle, concert,...) venant compléter les projets participatifs mis en place dans le cadre du Contrat de Ville et du projet de quartier.

Afin de soutenir l'association, la délégation Culture propose d'apporter une aide d'un montant de 12 500 € à la MJC Palente-Orchamps pour l'année 2024-2025.

En cas d'accord sur cette proposition, la somme de 12 500 €, pour la saison 2024-2025, sera prélevée sur la ligne de crédit 65.338.65748.0022194.10039 de la Direction Action Culturelle sur l'exercice 2024.

Les conditions de versements de la subvention sont réglées par les dispositions d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025.

M. Hasni ALEM (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 12 500 € à la MJC Palente-Orchamps pour l'année 2024,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2024 à intervenir avec la MJC Palente-Orchamps.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 2

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

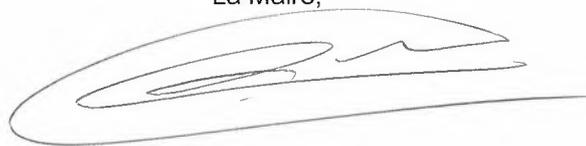
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Françoise PRESSE
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT



**Avenant n° 1 à la Convention pluriannuelle d'objectifs
2023-2024
Saison 2024-2025
avec la Maison des Jeunes et de la Culture de
Palente-Orchamps**

Entre les soussignées :

L'association MJC PALENTE-ORCHAMPS représentée par son Président, M. Jean-Louis PHARIZAT, domiciliée 24 rue des Roses à Besançon, ci-après désignée «l'association» dans la présente convention,
N° de siret : 778298141 00012

D'une part,

Et :

La Ville de Besançon, représentée par sa Maire, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée pour les présentes par délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2024, ci-après désignée «la Ville» dans la présente convention,

D'autre part.

Il est préalablement rappelé :

La MJC Palente fortement impactée par les années Covid, n'a pu retrouver que la moitié de ces adhérents perdus en 2 ans. Cette situation a engendré des difficultés tant financières qu'organisationnelles. En conséquence, une profonde restructuration et une diminution importante de la masse salariale ont été entreprises, avec notamment la suppression de 2 postes sur 3 au niveau du Pôle culturel de l'association, ce qui va fortement impacté les objectifs de la présente convention.

En effet, l'action culturelle « Aux quatre Coins des mots » ne pourra pas être reconduite, ainsi que l'organisation d'une programmation jeunesse.

En parallèle, une nouvelle convention cadre avec l'association est signée pour 5 ans.

Ainsi, les engagements en matière de développement culturel entre la Ville et la MJC Palente sont revus en cohérence avec l'évolution du projet associatif.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

Conformément à la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2024, signée entre la Ville de Besançon et l'association le 1^{er} décembre 2023, le présent avenant a pour objectif de modifier et valider les nouveaux engagements de l'association.

Article 2 : Engagements de l'association

Les engagements de l'association cités à l'article 2 de la convention d'objectifs 2023-2024 sont modifiés ainsi pour la saison 2024-2025 :

Au regard de la reconfiguration du Pôle Culturel de la MJC Palente et après échange avec celle-ci, de nouveaux objectifs sont définis :

- Mise en place d'une médiation culturelle spécifique en lien avec le centre sociale (accompagnement à la scolarité, Atelier Socio Linguistique, famille du quartier,...)
- Mise à disposition gratuite de la salle polyvalente pour des projets artistiques en échange de représentation et d'ateliers de pratiques artistiques à destination des publics de la MJC de Palente, sous la forme de résidence d'artiste,
- Animation de pied d'immeuble dans le quartier avec des spectacles et des concerts les vendredis soir en période estivale,
- Mise à disposition d'un espace d'exposition au sein de la MJC Palente pour les artistes du territoire,
- Mise en place d'un projet de territoire (spectacle, concert,...) venant compléter les projets participatifs mise en place dans le cadre du Contrat Ville et du projet de quartier.

L'association s'engage à utiliser les sommes qui lui sont allouées par la Ville pour les actions définies dans le présent article de cet avenant.

Article 3 : Autres dispositions

Les autres dispositions de la Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association MJC Palente restent inchangées.

Fait à Besançon, en deux exemplaires, le

Jean-Louis PHARIZAT

Anne VIGNOT,

Président de la MJC Palente-Orchamps,

Maire de la Ville de Besançon,
Présidente de Grand Besançon Métropole.